

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2024 / N°5**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 026-212603054-20241112-6_2024_5-DE



SEANCE du 12 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 11 Pour : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

Absents excusés : VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

Objet : Demande de subvention de l'association « Les Etoiles Enfantsines »

Une nouvelle association nommée « les Etoiles Enfantsines » a été créée en septembre 2024. Son but est de mettre en place des événements culturels et des activités pour les enfants et les jeunes. Les Co Présidentes sont Béatrice DELORME et Céline LOCHE.

Elles demandent une subvention afin de se lancer dans ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas octroyer une subvention à l'association « Les Etoiles Enfantsines » car la somme allouée au budget 2024 a été dépensée en totalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 14.11.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 14.11.2024
Et de la réception en Préfecture le 14.11.2024

Le Maire